LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 21 juin. — La commission du budget, saisie, comme nous l'avons annoncé, d'une lettre du ministre des finances, demandant le vote immédiat des taxes indiquées sous contributions directes et à la suite de mûr examen, a décidé aujourd'hui que ces articles feront l'objet d'un rapport spécial dès qu'elle aura pu les étudier.

Elle a, en outre, chargé son président d'écrire au ministre pour lui signaler le retard apporté par les diverses administrations dans l'envoi des renseignements indispensables pour l'examen des certains articles nouveaux relatifs aux contributions directes insérés au budget et à plusieurs projets de loi signalés par le gouvernement comme très urgents.

Elle a eu de nouveau, dit le compte-rendu communiqué par le président, le regret de constater qu'elle n'était encore saisie d'aucun des fascicules de dépenses en dehors du fascicule des finances.

Admettant que le gouvernement ne pouvant, pour l'instant, éxcuser d'avance les dépenses nouvelles il pourra tenir compte, à propos des affaires de Chine, à prévoir officiellement la commission qu'il engageait des dépenses au dehors des crédits nécessaire du budget.

« Si les événements nous obligeaient à une action plus étendue, le gouvernement saisirait la Chambre d'une demande de crédits d'indication; c'est-à-dire comportant l'autorisation de continuer à les dépenses dans la limite du nécessaire. »

SÉNAT

Séance du jeudi 21 juin 1900

La séance est ouverte à 2 heures 10, sous la présidence de M. Fallières.

Mort d'un sénateur

Le Président annonce au Sénat la mort de M. Contamin, sénateur de la Vienne et prononce son éloge funèbre.

Le Sénat adopte après déclaration d'urgence, le projet ayant pour objet de modifier la tenue de la cavalerie, de l'artillerie, du train des équipages militaires et des hommes de l'infanterie et du génie portant le pantalon de cheval avec la bottine ou le brodequin éperonné.

Le général André, ministre de la guerre, dépose le rapport sur l'application de la loi du recrutement pendant l'exercice 1899.

M. Tillaye dépose son rapport sur la proposition de loi tendant à admettre les femmes à la profession d'avocat. Le rapport est favorable.

LA LOI CONTRE LA PRESSE

Le Sénat reprend la discussion de la proposition de loi de M. Joseph Fabre contre la presse.

M. Rambaud. — Mon amendement a pour but de créer un régime spécial pour les injures qui visent le Président de la République et les armées de terre et de mer qui sont sans défense, tandis que les fonctionnaires, les parlementaires et les personnes chargées d'un mandat public peuvent se défendre et se contenter d'une indemnité allouée par le Tribunal civil. Le président de la République et l'armée ne cherchent dans un procès un dédommagement quelconque, ils réclament la répression pénale.

En votant mon amendement, vous attesteriez la solidarité étroite qui existe entre le président de la République et l'armée, et le même respect leur est dû au nom de la défense nationale. (Interruptions à gauche).

D'ailleurs, les mêmes journaux qui injurient l'armée, ont injurié le président Faure, sa mémoire, sa famille.

M. Destieux-Junca. — Vous n'êtes pas de bonne foi.

Le président. — Je vous prie de ne pas tenir un pareil langage.

M. Rambaud. — Le général de Galliffet disait qu'il était désarmé en ce qui touche les attaques contre l'armée. Nous voulons armer son successeur ; quant aux sénateurs et aux députés, il me semble qu'ils ne peuvent décliner le jugement du jury sans se dérober. Gambetta et Jules Ferry, qui ont été si violemment attaqués, n'ont jamais réclamé de pareilles mesures. Leur mémoire n'en a pas souffert. On a prétendu que la République mourait de la liberté de la presse ; elle vit encore fort bien, et pourtant voilà 19 ans que cette liberté existe. (Interruptions à gauche) M. Rambaud continue en combattant la proposition Joseph Fabre que cinq conseils généraux seulement ont appuyée en 1889. Il conclut en demandant qu'on adopte son amendement. (Applaudissements à droite)

M. Joseph Fabre proteste de son affection pour l'armée et assure qu'il n'y a rien à ajouter en sa faveur dans la proposition. M. Monis, garde des Sceaux ne croit pas désirable qu'on crée au profit des armées de terre et de mer, une situation exceptionnelle, privilégiée. De plus il ne faut pas qu'on exclue la preuve de la véracité des faits allégués contre elle.

M. Monis, garde des Sceaux.— En indiquant que la commission pourra quand elle examinera le surplus de la proposition initiale de M. Joseph Fabre, ajouter pour les armées de terre et de mer, les protections qu'elle jugera nécessaires.

M. Dausseuil insiste en faveur de l'amendement, car l'armée et la marine n'ont pas moins besoin d'être protégées que le chef de l'État contre les attaques et les diffamations.

L'amendement mis aux voix, n'est pas pris en considération. L'article unique de la proposition de loi est mis en délibération. M. le Provost de Launay s'expliquant sur le paragraphe premier dit qu'il aurait sans doute admis la disposition relative au délit d'offense contre le président de la République si la question avait été soumise au Sénat dans d'autres conditions ; mais la commission ne dissimule pas qu'après avoir soustrait à la libre discussion le chef de l'État, elle voudra y soustraire les parlementaires ,les ministres, les fonctionnaires, et ainsi de suite.

M. Joseph Fabre. — Jamais de la vie !

M. le Provost de Launay. — La loi actuelle est donc le commencement d'une série. Vous allez mettre aujourd'hui le bout du doigt dans l'engrenage. Je vous prédis que tout le corps y passera. Vous auriez été mieux inspirés en restant fidèles aux exemples que vous ont donnés les présidents que vous avez élus jusqu'ici. Grévy, Carnot, Faure ont été souvent attaqués avec violence ; ils ont méprisé les outrages et on peut voir aujourd'hui qu'ils avaient eu raison. (Applaudissements à droite)

A la majorité de 247 voix contre 17 sur 264 votants le Sénat vote le paragraphe qui défère aux tribunaux correctionnels les délits visant le président de la République. A la majorité de 201 voix contre 72, sur 273 votants, le Sénat vote le paragraphe qui autorise les hommes publics diffamés à réclamer des dommages et intérêts devant les tribunaux civils, à la majorité de 211 voix contre 41 sur 252 votants, l'ensemble de l'article est adopté.

M. Chamaillard propose un article additionnel portant que la loi n'a pas d'effets rétrospectifs. C'est un principe général, mais comme on a jugé qu'il n'était pas applicable en matière de compétence et de procédure, il faut le mentionner ici, sinon la loi nouvelle serait un véritable guet-à-pens.

M. Cordelet, président de la commission et M. Monis, garde des Sceaux, acceptent l'amendement.

M. Treille, auteur d'un amendement analogue, se rallie à celui de M. Chamaillard.

L'amendement de M. Chamaillard est adopté. M. Cicéron demande que la loi soit applicable aux colonies, mais comme MM. Cordelet, Godin et Monis font observer que cette mention est superflue, puisque la loi de 1881 la contient déjà, M. Cicéron retire son amendement.

M. Treille, avant le vote sur l'ensemble, déclare qu'il votera contre la loi ; elle porte la trace de ressentiments personnels, elle n'est qu'un paravent.

Les ministres qui sont les premiers défenseurs du chef de l'Etat n'ont pas pris l'initiative de cette disposition. La charte que la troisième République avait donnée à la presse et qu'on veut détruire, sera maintenue par la Chambre.

(Très bien sur un grand nombre de bancs) L'ensemble de la loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la proposition qui unifie la situation des officiers d'administration archivistes d'état-major, gardes d'artillerie et adjoints du génie.

L'urgence combattue par le général Billot, est votée.

Les articles et l'ensemble sont adoptés. La séance est renvoyée à mardi 2 heures.

La séance est levée à 5 heures 10.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 21 juin 1900

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Maurice Faure, vice-président.

M. Deschanel est retenu à l'Académie par la réception de M. Hervieu.

L'ÉLECTION DE BELLEY

M. Georges Berry dépose une proposition de loi tendant à ce qu'un député ne puisse être candidat dans une autre circonscription que celle qu'il représente, s'il n'a préalablement remis sa démission entre les mains du président de la Chambre. (Mouvements divers.)

L'orateur demande l'urgence.

M. Bérard la combat. Cette proposition vise une question personnelle.

Le 10 juillet prochain doit avoir lieu à Belley une élection ou M. Pierre Baudin est candidat. En réalité on demande à la Chambre de se prononcer contre cette candidature. On veut exercer une pression contre les électeurs. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Massabuau. — Et vous, vous voulez faire de la candidature officielle ? C'est scandaleux. (Applaudissements à droite. — Violentes clameurs à l'extrême-gauche.)

M. Bérard. — Il est inadmissible que le pouvoir législatif s'immisce de la sorte dans une question électorale. (Bruit). Si nous avons choisi M. Baudin comme candidat dans l'Ain, ce n'est pas parce qu'il est ministre. (Exclamations ironiques.)

M. Massabuau. — C'est parce qu'il est blackboulé d'avance à Paris. (Applaudissements, tumulte.)

M. Bérard. Les républicains de l'Ain se rappellent que l'oncle de M. Baudin est tombé le 2 décembre 1851 sous les balles du césarisme et ce qu'ils lui demandent, c'est de faire triompher leurs idées à Belley. Applaudissements à l'extrême-gauche. — Huées à droite.)

Cris. — Qu'il démissionne.

M. Georges Berry. La loi du 15 juillet 1889,qui interdit les candidatures multiples, est très nette. M. Baudin la viole et ce serait à vous, les républicains, qui l'avez votée de la faire respecter.

M. Colliard. — S'il s'agissait d'un de vos amis, vous ne déposeries pas cette proposition.

M. Georges Berry.— Mais vous, vous la déposeries. (Applaudissements et rires.) Vous voulez faire litière de l'indépendance du suffrage universel. (Vociférations. Applaudissements.

M. Massabuau apostrophe les socialistes au milieu du vacarme.

M. Georges Berry. — La loi de 1889 a toujours été interprétée dans le sens que je lui donne aujourd'hui. Ce qu'on veut, en réalité, c'est sauver un membre du gouvernement d'une défaite prochaine. Si M. Baudin est sûr d'être élu à Belley, que ne donne-t-il sa démission ? (Applaudissements à droite et au centre.

L'extrême-gauche ne cesse d'injurier l'orateur.

M.Georges Berry.— J'ai reçu de Belley, une dépêche indiquant que la pression officielle s'exerce ouvertement en faveur de M. Baudin.

L'orateur lit cette dépêche au milieu des hurlements forcenés de l'extrême-gauche.

« Le suffrage universel, dit-il, verra quels sont ceux qui se jouent de lui. »

Cris. — L'avis du gouvernement.

Le Président du Conseil. — En présence des raisons qui viennent d'être invoquées, le gouvernement croit devoir laisser la Chambre libre de se prononcer comme elle l'entendra. (Exclamations ironiques.)

M. Georges Berry. — Et moi, je laisse au suffrage universel le soin d'apprécier la manœuvre que l'on tente en ce moment. Je retire ma proposition. (Très bien sur divers bancs, Exclamations à l'extrême-gauche. Agitation.)

La Chambre adopte par 392 voix contre 23 le règlement définitif du budget de 1901.

La question Chevillon

LES AFFAIRES DE CHINE

M. Chevillon a la parole pour poser une question au ministre des affaires étrangères.

M. Chevillon. — Je demande au ministre si depuis sa dernière déclaration il a reçu de nouveaux renseignements sur la situation en Chine et quelles mesures il a prises ou il compte prendre pour protéger nos nationaux. (Très bien.)

Déclaration de M. Delcassé

Le ministre des affaires étrangères. — (Mouvement très vif d'attention.) Je tiens d'abord à déclarer que rien ne justifie les nouvelles alarmantes répandues depuis quelques jours et d'après lesquelles les ministres étrangers seraient massacrés à Pékin et les légations détruites. Ce matin même, j'ai reçu de notre consul général à Shanghaï, un télégramme du 20 juin. postérieur par conséquent à des nouvelles alarmantes. Ce télégramme dit que d'après des informations de source chinoise, les légations et les étrangers étaient sains et saufs le 16 de ce mois. (Mouvement.) Je viens de recevoir, en outre, il y a trois quarts d'heure, un télégramme de M. François, notre consul au Yun-Nam, daté du 19 juin, dans lequel il me dit que les autorités chinoises sont revenues à un sentiment plus juste de leur responsabilité, qu'il pense pouvoir partir et que la situation s'est améliorée. (Très bien.)

L'insurrection a menacé Pékin, où, cent marins ont été demandés à la division navale. A la fin de mai, 600 hommes son tpartis de France pour relever les contingents suivant les besoins. Le 14 juin, les communications ont été interceptées avec Pékin. Le gouverneur général de l'Indo-Chine fut invité à faire partir les troupes dmandées par M. Pichon et, le 17, un bateau partait de Saïgon portant à Takou un bataillon et une batterie.

Ce matin, un nouveau bataillon et une nouvelle batterie sont partis pour Takou. (Très bien.) Voilà pour les premières mesures. L'exécution en a été aussi rapide que possible. Quant à l'avenir, deux transports porteront les troupes françaises à 4000 hommes. (Très bien.) Une division de croiseurs modèles ,bien armés, filant au minimum 19 nœuds, ira renforcer les cadres de l'amiral Courrejolles. La France aura ainsi là-bas huit grands croiseurs neufs, un aviso et quatre canonnières.(Très bien.)

Ainsi représentée fortement dans le concours des puissances et unie étroitement à la Russie, elle sera mesure de coopérer à l'œuvre de solidarité humaine entreprise, et, nos nationaux délivrés, ce qui est notre premier souci de travailler d'accord avec les autres puissances, à établir à Pékin un gouvernement assurant aux étrangers en Chine les mêmes garanties que les Chinois trouvent en Europe. (Sensation prolongée.) On peut compter sur la vigilance du gouvernement à éclairer l'opinion. (Exclamations sceptiques sur divers bancs.)

Le ministre s'explique ensuite sur le cas de M. François. On me demande pourquoi je n'ai pas envoyé des troupes au Yun-Nam, mais M. François, qui connaît bien la Chine, n'en demande pas ; bien plus, dans sa dépêche, il précise ce qu'il ne faut pas faire et dit surtout . « que l'Indo-Chine n'envoie pas de troupes dans le Yunnam. » M. François est à 500 kilomètres dans les terres. Une troupe ,en admettant que rien ne gêne sa marche, mettrait au moins un mois pour arriver à destination. Dans l'intervalle ,l'expérience nous autorise à dire qu'il se serait produit les plus grands désastres. La Chambre estimera avec nous, avec tous ceux qui connaissent la Chine, que nous avons agi prudemment. D'ailleurs, le vice-roi est prévenu qu'il répondra de la sécurité de nos nationaux. Il sait bien que nous aurions le pouvoir de l'atteindre et de les venger. (Applaudissements) C'est à Pékin qu'il faut agir maintenant. C'est à Pékin que la France assurera la sécurité de ses nationaux dans tout l'empire chinois. Je tiens à dire en finissant que toutes les puissances sont d'accord sur ce point.

L'OUTILLAGE DES PORTS

La Chambre adopte par 378 voix contre 31 le règlement définitif du budget de la défense maritime et coloniale.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des projets concernant l'outillage des ports.

M. Isnard, le rapporteur ,expose que la commission après avoir entendu hier, le gouvernement, a décidé de faire, sur les sommes proposées pour les casernements de Brest, de Cherbourg et de Toulon, une économie de 7 millions qu'elle reporte sur d'autre travaux .Elle donne un million et demi à Alger pour une forme de radub, un million de plus pour Ajaccio, un million pour la défense mobile de la France, 400.000 francs pour Philippeville, Bône, et Bougie, pour Diégo-Suarez. Elle rejette l'amendement de M. Pelletan tendant à commencer les travaux de l'étang de Berre.

Une discussion s'engage au cours de laquelle MM. de Montebello et Pelletan prennent la parole. M. de Mahy, président de la commission défend les propositions de celle-ci.

M. l'amiral Bienaimé, commissaire du gouvernement, expose les raisons techniques qui nécessitent les travaux de Cherbourg et de Rochefort. En dehors ports principaux, il nous faut des ports secondaires comme Lorient et Rochefort. Le bassin actuel de Rochefort n'est pas suffisant pour les navires à y mettre. En Corse, nous sentons bien aussi la nécessité des Bouches de Bonifaccio.

Le contre-projet de M. Pelletan, demandant six millions pour la Corse, 10 millions pour l'Algérie, 10 millions pour l'étang de Berre est mis aux voix.

Une violente altercation se produit à ce moment entre MM. Millevoye et Coutant. Ce dernier, qui a lancé distinctement le mot de Combronne, est rappelé à l'ordre.

M. de Mahy combat énergiquement le contre-projet. La division est demandée. On vote d'abord sur la première partie :les 6 millions demandés pour la Corse. La séance est suspendue et reprise à 6 heures 20. Voici les résultats : Nombre de votants, 518 . Majorité absolue, 258 ; Pour, 261 ; Contre, 254. La première partie est adoptée.

MM. Mormaud, Marchal, Firmin Faure, acceptent la proposition de M. Pelletan en ce qui concerne l'Algérie. La seconde partie du contre-projet (10 millions pour l'Algérie) est mise aux voix et adoptée par 349 voix contre 191.

M. Pelletan réduit la troisième partie de son contre-projet à 6 millions pour l'étang de Berre, l'amiral Rieunier veut prendre la parole, mais l'extrême-gauche fait un vacarme scandaleux. La troisième partie du contre-projet est adoptée par 286 voix contre 204.

Le Président. — Je vais consulter la Chambre sur la partie du contre-projet relative aux suppressions.

M. de Mahy. — La commission et le Gouvernement repoussent catégoriquement cette suppression.

M. Gerville-Réache. — Les intérêts du port de Rochefort seront pas été suffisamment défendus. Si on les connaissait mieux, on n'hésiterait pas à voter tout ce qui est nécessaire.

M. le Ministre de la marine. — Les travaux demandés pour Rochefort sont indispensables. Quant à Rochefort, le port se prête admirablement à la construction des plus grands croiseurs cuirassés. Il lui faut une forme de radoub par conséquent.

L'amiral Rieunier. — Je demande 5 millions de plus pour Rochefort. La gauche empêche de nouveau l'orateur de s'expliquer.

La partie du contre-projet concernant la suppression des travaux projetés à Cherbourg et à Rochefort est repoussée par 491 voix contre 54. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le règlement de l'ordre du jour

M. de Mahy. — Je demande que la discussion continue demain vendredi. (Protestations.)

M. Lasies. — Je demande au ministre des colonies si oui ou non, il veut accepter la discussion de l'interpellation Vigné d'Octon, qui est à l'ordre du jour depuis 6 mois.

Le Président. — Elle est est en tête de l'ordre du jour de demain.

M. Lasies. — Oui, mais le ministre semble jouer à cache-cache avec. Oui ou non veut-il la discuter demain ?

Je demande qu'il nous le dise. Si c'est non, je me propose de le combattre. (Bruit.)

Le Président. — Nous allons d'abord statuer sur la motion de M. de Mahy. Plusieurs membres réclament le maintient de l'ordre du jour.

M. le comte d'Agoult. — On n'a pas mis aux voix l'ensemble du contre-projet Pelletan.

Le Président. — On m'a demandé le renvoi.

Le Ministre des finances. — La procédure parlementaire eut voulu qu'on statuât séance tenante sur l'ensemble du contre-projet. Le maintien de l'ordre du jour est mis aux voix et est adopté par 346 voix contre 204.

Le Président. — L'ordre du jour de demain est ainsi réglé : l'interpellation de M. Guillement, celle de M. Mirman, celle de Denis Guibert, celle de M. Vigne d'Octon.

INCIDENT

Le Ministre des Colonies. D'accord avec M. Vigné d'Octon, je demande l'ajournement de cette interpellation. (Exclamations.)

Elle ne vise pas seulement, en effet, le drame du Soudan, mais aussi certains faits qui se seraient passés en 1897 à Madagascar et plus récemment aux Comores.

Les accusations sont très précises. J'ai ordonné une enquête, mais on comprendra que les renseignements soient longs à venir. Quant au drame du Soudan, j'ai reçu hier la visite de M. Dorian, qui arrive de Zinder et qui m'a apporté au nom du commandant Lamy un volumineux dossier et toutes les pièces d'une enquête faite sur place auprès de nombreux témoins.

J'ai besoin d'un certain temps pour étudier ce dossier et rendre les sanctions nécessaires.

M. Lasies avec énergie. — Voilà près d'un an que vous enquêtez et vous n'apportez toujours rien. Des accusations abominables ont été portées contre des officiers. Je dis que vous aves le devoir de ne pas les laisser persister sans dire ce que vous en pensez. (Vifs applaudissements à droite.) Il n'est pas possible de laisser planer indéfiniment les suspicions et de tarder ainsi à confondre des mensonges. C'est moi qui ai accepté la tâche de défendre des officiers calomniés. (Vifs applaudissements. Vociférations) Si vous demandes aujourd'hui l'ajournement, c'est parce qu'on sait que je suis armé de documents qui permettront de confondre l'imposture et de prouver la fausseté d'allégations mensongères. (Salve d'applaudissements à droite) L'extrême gauche invective frénétiquement l'orateur.

M. Lasies. — Oui je démontrerais la fausseté des documents fournis à M. Vigne par le ministère. C'est parce que le ministree le sait qu'il se dérobe aujourd'hui. Dans ces conditions je reprends moi-même l'interpellation. La droite applaudit chaleureusement l'orateur, l'extrême gauche le couvre d'injures et hurle : A un mois ! Au milieu du plus violent tumulte, le renvoi à un mois est mis aux voix. M. Ch. Bos se distingue par l'activité de sa propagande. Le renvoi à un mois est prononcé par 299 voix contre 283.

M. de Lanjuinais. — C'est le gouvernement de la suite.

M. Lasies. — C'est la victoire des Touaregs.

Les socialistes apostrophent grossièrement la droite l'agitation est extrême. La séance est levée à 7 heures 45 au milieu de la plus grande confusion.

Séance demain à 2 heures.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

Le Grand-Prix

Paris, 21 juin. — Séries de repêchage. — Première : Huber, Eros ; deuxième : Louvet, Oliveira ; troisième : Broka, Thuau ; quatrième : Grogna, Vanoni ; cinquième : Green, Domain ; sixième : Mayer, Ferrari ; septième : Protin, Prévot ; huitième : Jacquelin, Ehrmann ; neuvième : Bourrillon, Machieu.

Demi-finales : première, Grogna, Mayer, Louvet. — Séance d'équilibre. Grogna s'échappe, gagne par 50 mètres ; deuxième, Huber, Broka, Bourrillon. Broka démarre avant la cloche, Bourrillon se met à sa poursuite, mais flechit, Huber continue, atteint Broka et gagne facilement ; troisième, Jacquelin, Protin, Green ; Jacquelin gagne facilement après une très belle course.

Finale : Jacquelin, Huber, Grogna. Après la cloche, Jacquelin démarre, mais sa tactique ne réussit pas. Grogna passe, prend deux longueurs. Jacquelin le poursuit, atteint Grogna et gagne magnifiquement, malgré un retour terrible de Huber.

Prix des étrangers : Séries : première, Tommaselli ; deuxième, Meyers ; troisième, Huber; quatrième, Seidl. Gougoltz, Chini; cinquième, Ferrari, Jenkins; sixième, Broka, Eros, Gougoltz; septième, Singrossi, Green, Moran; huitième, Conelli Mayer, Protin; neuvième, Bixio, Vanoni, Grogna.

Demi-finales : première, Tommaselli, Singrossi, Broka gagne par pass ; deuxième, Meyers, Ferrari, Bixio ; troisième, Seidl, Huber, Conelli.

Finale : Meyers, Tommaselli, Seidl. Tommaselli accélère progressivement ; Meyers le remonte et gagne par une longueur.

CYCLISME. — Dimanche 24 courant, se courra un match à bicyclette entre MM. Léon Leplat et Louis Lemaire, amateurs tourquennois, sur le parcours de Tourcoing à Armentières et retour, soit 50 kilomètres environ. Départ à 3 heures à la Croix-Blanche et arrivée café Lesauvage, 11, rue St-Jacques. Enjeu du match 100 fr.

HIPPISME

CLUB HIPPIQUE DE ROUBAIX. — Tout est prêt à la piste du Breucq à l'approche du concours hippique militaire. La commission du Club a droit à tous les éloges pour cette parfaite organisation, car rien n'a été négligé pour la bonne réussite de la fête. On sait que la piste du Breucq est admirablement située au beau milieu d'un bois aussi fut-elle toujours le rendez-vous de la haute société des environs et toutes les réunions qui y sont organisées obtiennent chaque année un nouveau succès. La fête militaire de dimanche laissera, elle aussi, un bon souvenir, car la lutte sera certainement très intéressante et nul doute que les amateurs seront nombreux pour applaudir nos officiers. Un service spécial organisé par la Compagnie des tramways, fonctionnera régulièrement dimanche. Départ de la Place de Lille toutes les 1/2 heures et de la Place de Roubaix toutes les 5 minutes.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes

UN BEL EXEMPLE. 66 ANS DE SERVICES DANS LA MÊME MAISON. — Jeudi, à neuf heures et demie, ont eu lieu à Notre-Dame, les funérailles de Mlle Natalie Versteel, qui était, sans aucun doute la plus âgée des servantes du Nord, de la France peut-être. La défunte était âgée de 86 ans, et il y avait plus de 66 ans qu'elle était dans la maison, au service de M. et Mme Desbouvrie-Selosse d'abord, puis de Mme Vve Desbouvrie, enfin de Mlles Desbouvrie.

Sa carrière, pourtant si longue, a été tout entière un rare et bel exemple de fidélité et de dévouement.

Née à Saint-Genois,en Belgique, en 1814, Natalie Versteel vint à Roubaix vers l'âge de 20 ans ; elle entra chez M. Desbouvrie-Selosse, rue Nain 55. Son premier service devait être son unique service.

Elle obtint, sans les solliciter, du reste, deux médailles d'honneur : la première lui fut décernée par la « Société impériale des Sciences » de Lille, le 26 décembre 1869. La seconde, le 22 juin 1870, par la « Société Nationale d'Encouragement au Bien » de Paris, avec la mention élogieuse « pour sa piété filiale et son dévouement à ses maîtres ».

Si dans la suite, Natalie Versteel avait été proposée aux prix de vertu que l'Académie française accorde, chaque année, aux personnes les plus méritantes de France, et aux dévouements les plus soutenus, il semble incontestable qu'elle eût été honorée de la plus haute récompense ; mais peut-être bien que cette distinction tout à fait méritée pourtant, n'eût rien ajouté au bonheur d'une vie calme et à l'harmonie parfaite des rapports qui régnaient entre la servante et ses maîtresses.

D'ailleurs, rien n'est suggestif et éloquent comme le mémoire qui fut présenté en 1869 à la « Société Impériale de Lille ; on y lit : « La jeune servante a élevé tous les enfants de la famille où elle était entrée elle leur a servi véritablement de mère et elle l'a fait avec une affection et un dévouement dont ces mêmes enfants ne peuvent parler sans s'attendrir... Celle qui est si profondément, aujourd'hui encore, attachée à ses maîtres, ne pourait être ingrate vis-à-vis des auteurs de ses jours. Dès que sa vieille mère fut infirme, Natalie pourvut à tous ses besoins, l'entoura de sollicitude et d'affection, par sa tendresse et sa générosité, elle adoucit ses dernières années ».

Ainsi parlait le rapporteur officiel, lorsque Natalie n'avait que 35 ans de services ; il l'appelait alors « un modèle de piété filiale et de dévouement à ses maîtres » ; qu'eût-il dit en 1900, lorsque plus de 30 années encore s'étaient ajoutées aux 35 premières qui excitaient déjà sa vive admiration ?

Il est vrai que, depuis quelque temps, le grand âge, avec son cortège inévitable d'infirmités, pesait lourdement sur les épaules de Natalie ; mais ses maîtresses à leur tour furent heureuses de lui rendre les soins et les devoirs de charité qu'elle leur avait prodigués depuis plus d'un demi-siècle. Il est juste, certes, de louer et d'honorer la mémoire de cette ancienne servante, si courageuse, si fidèle et si attachée à ses maîtresses ; mais elle n'a pas seule droit à ces hommages ; une bonne part en revient à celles au service de qui elle a vieilli, dont la bonté a rendu possible et a facilité une si belle et si longue carrière d'honneur et de vertu.

JUBILE DE M. LE CHANOINE CHABE. — ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE. — MM. les anciens élèves de l'Institution N.-D. des Victoires sont spécialement invités à assister à la messe solennelle qui sera célébrée par M. le Chanoine Chabé, le dimanche 24 juin à 10 heures, dans la chapelle du collège. Le sermon de circonstance sera donné par Mgr. Baunard, recteur des Facultés catholiques de Lille.

MM. les anciens élèves qui, par oubli, ou par suite de changemont d'adresse, n'auraient pas reçu d'invitation pour la réunion et le banquet du lundi 25 sont priés de vouloir bien se considérer comme invités et envoyer leur adhésion le plus tôt possible à M. le secrétaire de l'Association, rue Notre-Dame-des-Victoires.

LES TROUBLES DE DIMANCHE. — A l'audience du Tribunal correctionnel de jeudi a comparu

3e ÉDITION

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL)

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

LA MARCHE DU GENERAL BULLER

Londres, 21 juin. — On mande de Sand-Spruit, 20 juin, 6 heures soir, que le général Buller a établi aujourd'hui son quartier général à Sand-Spruit, au-delà de Volksrust. 187 Boers ont rendu leurs armes.

D'autre part, une dépêche de Machadodoye, viâ Lourenço-Marquez, 20 juin, au « Daily Express », dit qu'il y a eu un petit engagement à Amersfoort le 15 ; les Anglais ont été battus. Ils ont eu quatre tués ; les Boers n'ont subi aucune perte.

Amersfoort est à vingt milles au nord de Charlestown.

Londres, 21 juin. — On télégraphie de Lourenço-Marques, 20 juin, aux journaux :

Les agents du Transvaal admettent maintenant que M. Reitz s'est embarqué pour l'Europe. Il se trouverait à bord d'un navire de guerre hollandais.

SUR LA FRONTIERE PORTUGAISE

Londres, 21 juin. — Le bruit court que les Boers ont arrêté et fusillé un résidant de Koomati-Poort, coupable d'avoir fait sauter le pont du chemin de fer.

LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE

GRAVES NOUVELLES

BOMBARDEMENT DU FORT DE WOO-LUNG

Paris, 21 juin. — D'après le correspondant londonnien du « Soir », le bruit commence à courir à Londres avec persistance que suivant des nouvelles reçues dans la soirée, la flotte anglaise bombarde le fort de Woo-Sung, près de Shanghaï.

LA REBELLION S'ETEND

On télégraphie de Londres au « Soir », la dépêche suivante que nous vous transmettons sous réserves :

« La rébellion, maîtresse de la province de Kwang s'étend rapidement dans la vallée du Si-Kiang et vers la frontière du Tonkin, en même temps que dans les régions centrales de la Chine. »

Washington, 21 juin. — Un cablogramme de l'amiral américain daté du 21 juin, est ainsi conçu : On est en train de bombarder Tien-Tsin, le consulat américain et la plupart des concessions étrangères sont en voie de destruction. Un détachement de secours est en route pour Tien-Tsin, il comprend 150 marins américains.

Washington, 21 juin. — Le ministre de Chine a informé le département d'Etat que le vice-roi des trois grandes provinces du Yang-Tse-Kiang déclare être parfaitement à même de maintenir la paix dans son territoire et de garantir la sécurité des missionnaires. D'accord avec son collègue, le vice-roi de Yunnam, il répond du maintien de la paix et de l'ordre dans toutes les grandes provinces du sud.

PROCLAMATION DES AMIRAUX ET DES COMMANDANTS DES PUISSANCES ALLIEES

Il a été décidé de lancer ce matin la proclamation suivante :

Les amiraux et les commandants des puissances alliées en Chine désirent faire savoir à tous les vice-rois et autorités des côtes, des rivières, des cités et des provinces de la Chine, qu'ils ont l'intention de n'employer la force armée que contre les Boxers et contre la population qui s'opposerait à la marche des forces alliées sur Pékin, pour délivrer leurs compatriotes.

LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DES ETATS-UNIS

Philadelphie, 21 juin. — Ainsi qu'on le prévoyait unanimement. le congrès du parti républicain a décidé de réélire M. Mac Kinley à la présidence de la République des Etats-Unis.

LA MORT DU COMTE MOURAVIEFF LES CONDOLEANCES

Paris, 21 juin. — A la nouvelle de la mort du comte Mouravieff, le président de la République s'est fait inscrire par le commandant Lamotte sur le registre de l'ambassade de Russie. Se sont également inscrits : MM. Delcassé, la plupart des ministres, le marquis de Montébello, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, tous les ambassadeurs accrédités à Paris et de nombreuses personnalités diplomatiques et politiques.

L'AGITATION EN ESPAGNE. — UNE GRAVE MESURE

Madrid, 21 juin. — Le gouvernement vient de décider de suspendre dans la province de Madrid, comme il a déjà eu à le faire à diverses reprises à Barcelone, les garanties constitutionnelles et tous les pouvoirs se trouvent concentrés entre les mains du capitaine général.

Cette grave mesure a été provoquée par l'agitation entretenue par l'Union du commerce et de l'Industrie dont plusieurs délégués ont été reçus récemment par la reine à laquelle ils ont exposé les griefs de leurs mandats dans des termes qui ont été jugés plus que vifs. Ces griefs visaient notamment l'établissement et la perception des impôts et aussi les conditions du dernier emprunt.

Contrairement aux conditions mises à la réception au palais royal, le chef de la délégation ne craignit pas de soulever des plaintes amères, à ce double sujet.

La régente essaya de couper court en disant qu'elle ne pouvait pas prêter l'oreille aux calomnies et aux bavardages publics ; mais successivement quatre délégués parlèrent avec une croissante viracité, surtout M. Malurana, délégué des industriels, qui termina en disant que la régente pouvait apaiser le conflit très vite, sinon que cela finirait mal.

LE MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE EN BULGARIE

Bucharest, 21 juin. — Une dépêche de Sofia annonce que le mouvement révolutionnaire bulgare s'étend. Cinquante paysans ont été tués dans une rencontre avec les troupes à Lozanlekad. Beaucoup de Bulgares ont traversé la frontière et se sont réfugiés dans le Caucase.

VISITE OFFICIELLE DU ROI DES BELGES A L'EXPOSITION

Bruxelles, 21 juin. — On lit dans le « Soir » : si aucun incident ne se produit d'ici au 3 juillet, le roi des Belges se rendra officiellement à Paris pour visiter l'Exposition universelle.

LE PORT DU VIATIQUE

Marseille, 21 juin. — Aujourd'hui venait devant le Tribunal de simple police, l'affaire de M. l'abbé Arnaud, curé de la paroisse de St-Jean-Baptiste, poursuivi pour infraction à l'arrêté municipal, interdisant les processions pour avoir, suivant les termes de la poursuite, porté le viatique processionnellement à 15 personnes le même jour, accompagné d'une cinquantaine de personnes. Le juge l'a acquitté, estimant qu'il n'y avait ni chants dans la rue, ni exhibition de bannières et d'emblèmes et qu'un seul ecclésiastique assistait à la cérémonie.

LES RELIGIEUSES DU BON PASTEUR

Nancy, 2 1juin. — La Cour d'Appel de Nancy, vient d'infirmer le jugement du Tribunal correctionnel, qui avait condamné la supérieure du Bon Pasteur à 100 francs d'amende, pour avoir refusé de laisser pénétrer au Bon Pasteur, après 9 heures du soir, un inspecteur du travail.

La Cour a acquitté la supérieure, en déclarant que les congrégations une fois la nuit tombée sont considérées comme des domiciles particuliers et sont par conséquent inviolables.

Dernières nouvelles régionales

UNE DISPARITION INQUIETANTE A SAINT-MAURICE. — Un conducteur des tramways, M. L..., employé sur la ligne de Lille à Roubaix, demeurant à St-Maurice, est disparu depuis trois ou quatre jours. Il n'avait point remis sa dernière recette, se montant à 95 francs environ, mais il avait déposé un cautionnement plus élevé. On craint que le malheureux ne se soit suicidé. L... est marié et père de deux enfants.

UN DRAME CONJUGAL A CALAIS. — Un nommé Estienne a été trouvé mort, tué d'un coup de couteau. Sa femme prétend qu'il s'est tué. Néanmoins les charges les plus graves pèsent sur cette dernière qui est mise à la disposition de la justice.

UNE RIXE MORTELLE A MARQUISE. — Deux ouvriers de Marquise, après avoir bu plus que de raison, se sont querellés et l'un d'eux, nommé Coze, asséna à l'autre un coup de maillet sur le côté droit de la tête. Le blessé, un nommé Sergent, a succombé après vingt-quatre heures de souffrances horribles.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Brevet élémentaire : Ont été admises définitivement : Mlles Lambin, Lamourette, Landrieux, Larminet, Lebrun, Leclercq, Ledru, Lefebvre, Lefranc, Lemaire Marthe, Lemaître Léonie, Leroy Valentine, Lesnes, Lhote, Libert, Limousin, Lohez, Lorthioir, Louise Machelau, Malautre, Maillard, Malras, Marc, Marchand, Marguerite, Mariage, Marin.

Massy, Merchier, Meurs, Mian, Mignot, Mirland, Moineau, Monborne, Morival Céline, Morival Mar